

**FRAIS D'ARBITRAGE COMPETITIONS - REMBOURSEMENT**

*Tarifs Saison 2018/2019*

**ARBITRAGE « NIVEAU DEPARTEMENTAL » 76**

**INDEMNITES DE DEPLACEMENT (Frais kilométriques)**

✂ **Matchs Départementaux & Jeunes Régionaux sur désignation Comité 76**

Remboursement par Juge Arbitre Toutes distances Aller/Retour	Arbitrage en Solo	Arbitrage en Binôme	Juge Superviseur Accompagnateur JAJ Formateur
	0,35 € / km	0,25 € / km	0,35 € / km

*Pour toutes les rencontres, aucun remboursement des frais de péages ne sera pris en compte.*

**INDEMNITES DE RENCONTRE**

Compétitions	Masculins	Féminines
1 <sup>ère</sup> Division Territoriale (Pré-Régionale)	24 €	24 €
2 <sup>ème</sup> Division Territoriale (Excellence)	20 €	20 €
3 <sup>ème</sup> Division Territoriale (Honneur)	19 €	
4 <sup>ème</sup> Division Territoriale (Dim-Matin)	19 €	
Coupe de France Départementale (Avant finales de Secteur/Zone)	22 €	22 €
Coupe de Seine Maritime Seniors	22 €	22 €
Matchs Jeunes (-19/-18 ans)	24 €	24 €
Matchs Jeunes (-17 à -11 ans)	19 €	19 €
<b>Juge Arbitre Jeune (sur convocation)</b> <i>(quel que soit le niveau de jeu de la rencontre)</i>	17 €	17 €
Juges Superviseur	15 €	
Accompagnateur de JAJ	15 €	

**Procédure pour vos remboursements ?**

- ❖ Pour toutes les rencontres vous êtes remboursé **directement avant la rencontre par le club recevant** le jour du match (à l'exception des Juges Superviseurs et Accompagnateurs JAJ ⇒ par le comité, après envoi de la fiche de frais).
- ❖ Vous devez utiliser le **bordereau spécifique** qui est disponible en ligne sur votre profil arbitrage « IHAND ». Ce document comprend 2 parties : une à conserver par l'arbitre et l'autre par le club recevant. Il doit être rempli avant chaque rencontre. Le club doit alors régler l'arbitre avant le début du match.
- ❖ Doivent en plus **obligatoirement** apparaître **sur la FdME** (Feuille de Match Electronique) :
  - **Le montant de l'indemnité de déplacement**, en euros, calculé de votre domicile au gymnase du lieu de la rencontre, trajet Aller/Retour le plus direct.
  - **Le montant de l'indemnité de rencontre**, en euros, correspondant au niveau du match arbitré.

**Attention :** En cas de demande de règlement erronée, l'arbitre est sanctionné d'une pénalité financière égale à deux fois le dépassement constaté et le club concerné est remboursé du montant du dépassement constaté par l'instance compétente après encaissement par cette dernière des sommes dues au titre de cette pénalité. En cas de litige sur la distance, le référentiel commun est GoHand: <http://gohand.arbitrhand.fr>

**FRAIS D'ARBITRAGE COMPETITIONS - REMBOURSEMENT**

*Tarifs Saison 2018/2019*

**ARBITRAGE « NIVEAU REGIONAL » NORMANDIE**

**INDEMNITES DE DEPLACEMENT (Frais kilométriques)**

✂ **Matches Régionaux sur désignation Ligue de Normandie**

Remboursement par arbitre Distances Aller/Retour	Arbitrage <u>en Solo</u>	Arbitrage <u>en Binôme</u>	Juge Superviseur Accompagnateur JAJ Animateur de Zone
		0,35 € / km	0,35 € / km <i>(une seule voiture à partir du point de rencontre)</i>

Remboursement des péages sur présentation des tickets originaux "Aller" (joindre avec la Note de Frais avant match)

**INDEMNITES DE RENCONTRE**

Compétitions	Masculins	Féminines
Nationale 3 Territoriale	---	50 €
-18 ans Championnat de France	30 €	30 €
Pré-Nationale	50 €	50 €
Excellence	35 €	30 €
Honneur	30 €	
Coupe de France Régionale (Avant finales de Secteur/Zone)	<i>Selon le niveau de jeu le plus élevé</i>	
Coupe de Normandie	35 €	35 €
Finale Coupe de Normandie	50 €	50 €
-19 ans / -17 ans Championnat - Coupes - Finalités	30 €	30 €
-15 ans Championnat - Coupes - Finalités	25 €	25 €
Inter-Comités - Tours « Nationaux » (hors journée des Comités)	<i>Pas d'indemnité Temps de Formation</i>	<i>Pas d'indemnité Temps de Formation</i>
Juges Superviseur (Seniors et -18 France)	40 €	
Juges Délégué Territorial	35 €	
Encadrant de JAJ T1/T2 (Catégories Jeunes)	25 €	
<i>Pour les Superviseurs et Accompagnateurs, Utiliser la fiche de frais spécifique qui est disponible sur IHand (mes documents)</i>		